Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Cabinet **Bureau du cabinet** 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Suivi par : **Jean-Pierre BOUVIER / Jean-Marc CHAMPFRAULT** Tél. : **01 49 55 44 16 / 01 49 55 41 59**	**Note de service** **CAB/BCAB/2020-456** **17 juillet 2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de réponse : 1er août 2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : aucune

Objet : Promotions de l'ordre national du Mérite (ONM) et de l'ordre national de la Légion d'honneur (LH) de l'année 2020 (promotion unique pour chaque ordre) - Candidatures Covid 19.
Promotions ONM-LH 2020 – Candidatures Covid 19

Résumé : Promotions ONM-LH 2020 – Candidatures Covid 19
MOTS-CLÉS : ONM-LH 2020 COVID 19

Destinataires
<u>Pour exécution</u> : Mesdames les Préfètes et Messieurs les Préfets **<u>Pour information</u> :** Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires (DDT) Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer (DDTM)

INTRODUCTION

Comme annoncé lors du conseil des ministres du 13 mai 2020, le Président de la République souhaite témoigner la reconnaissance de la Nation à l'égard de tous ceux qui se sont engagés dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

C'est dans ce cadre que le Secrétaire Général du Gouvernement a informé le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation du regroupement de la promotion de l'ordre national du Mérite (ONM) du 15 mai et du 15 novembre 2020 d'une part, et de la promotion de l'ordre national de la Légion d'honneur (LH) du 14 juillet 2020 et du 1er janvier 2021 d'autre part, en une promotion unique fin 2020, pour chacun de ces deux ordres.

Le Secrétaire Général du Gouvernement a également notifié au Ministre les nouveaux contingents attribués au titre de l'année 2020. Les promotions ONM et LH devront être notamment composées de 60% de propositions liées à la crise sanitaire, tout en respectant le taux de parité fixé à 60% d'hommes et 40% de femmes pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Je vous demande donc d'adresser au Bureau du Cabinet les mémoires de proposition de candidats qui se sont illustrés de manière significative dans la gestion de la crise sanitaire dans votre département.

REGLE GENERALE ET CONDITIONS PARTICULIERES

Les candidat.e.s doivent représenter la diversité du monde agricole : les activités agricoles, les services, les industries et toutes activités qui s'y rattachent, notamment les filières agroalimentaires, l'aquaculture, la gastronomie et les métiers de bouche ou les activités relevant de la filière forêt bois. Peuvent également être récompensées les activités dans les structures publiques chargées des politiques publiques relevant du ministère, ou des travaux scientifiques et publications mettant en valeur le monde agricole. Toutes les démarches visant à soutenir, valoriser et accompagner les activités agricoles dans une acception large méritent d'être distinguées.

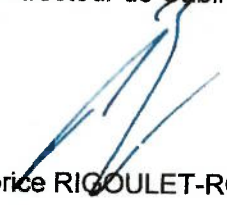
Je vous rappelle que les conditions de nomination dans les deux ordres restent inchangées :
- 10 ans au moins de services assortis de mérites distingués pour l'ordre national du Mérite,
- 20 ans au moins de services assortis de mérites éminents pour l'ordre national de la Légion d'honneur.

S'agissant de la valorisation des mérites (pages 3 et 4 du mémoire), vous vous attacherez dans une première partie à détailler les services résumant le parcours professionnel et/ou associatif de l'intéressé. La seconde partie du mémoire sera consacrée quant à elle à la description des actions menées pendant la crise épidémique.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Les dossiers de candidature seront transmis au bureau du cabinet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **avant le 1er août 2020 pour la promotion de l'ordre national du Mérite**, et **avant le 1er septembre 2020 pour la promotion de la Légion d'honneur**.

Pour le Ministre, et par délégation
Le Directeur de Cabinet



Fabrice RIGOULET-ROZE